

Arrêté N° 00136-2024 du 08 avril 2024

**PORTANT PROROGATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

DEMANDE DEPOSEE LE :	12/03/2024	N° PC 974 406 21 A0064
DEMANDE COMPLETEE LE :	12/03/2024	
Par :	Madame JARRIER Emmanuelle	Surface(s) de plancher déclarée(s) (m²)
Demeurant à :	20 Rue des Avocats - Lotissement Ariane Les Colimaçons 97436 SAINT LEU	Existante :
Représenté(e) par :	/	0
Sur un terrain sis à :	RUE BERTIN ROBERT 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AW 873	Démolie :
Nature des travaux :	Nouvelle construction	0
Destination de la construction :	Habitation	Créée :
Sous-destination de la construction :	/	149,93
Nombre de logement(s) :	3	Totale :
		149,93
		<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>

Le Maire,

Vu l'autorisation susvisée dont l'arrêté porte le numéro 0305-2021 du 23/08/2021.

Vu la demande de prorogation de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 424-21 à R 424-23.

A R R E T E

Article 1: La demande de prorogation de Permis de construire susvisée est **ACCORDÉE**.

Article 2: La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale et pour une durée d'un an.

Le Maire

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Attention
Contentieux

L'autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Arrêté N° 00136-2024
Date: 08/04/2024

230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à 12h30

Publicité le 09/04/2024